



Service intercommunal de distribution
d'eau potable de Rolle et environs

TARIF DE VENTE DE L'EAU

Tous les prix sont donnés hors TVA.

I. Conditions de vente de l'eau aux abonnés

Le prix de vente de l'eau se compose :

- a) d'une finance annuelle fixe calculée selon le débit nominal de l'appareil de mesure et comprenant la location du compteur principal
- b) d'un prix de vente au mètre cube
- c) d'un prix de location d'un éventuel compteur supplémentaire

a) Finance annuelle fixe

La finance annuelle fixe est de **Fr. 40.-** (quarante francs) par mètre cube de débit nominal du compteur théoriquement nécessaire à l'alimentation du bâtiment selon les directives de la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux).

Le débit nominal de l'appareil de mesure correspond à la capacité de soutirage en mètres cubes par heure, selon le calibre de l'appareil et les directives de la SSIGE. En cas d'absence de directives de la SSIGE, les données du fabricant de l'appareil de mesure font foi.

La table suivante est applicable pour la finance annuelle fixe :

Ø 20 mm (3/4") (compteur normalement suffisant pour tout raccordement de propriété individuelle)	2,5 m ³ /h	Fr. 100.00/an
Ø 25 mm (1")	3,5 m ³ /h	Fr. 140.00/an
Ø 30 mm (1 1/4") (compteur normalement suffisant pour tout raccordement de bâtiment locatif jusqu'à six appartements)	5,0 m ³ /h	Fr. 200.00/an
Ø 40 mm (1 1/2")	10,0 m ³ /h	Fr. 400.00/an
Ø 50 mm (2")	17,5 m ³ /h	Fr. 700.00/an
Ø 65 mm (2 1/2")	43,5 m ³ /h	Fr. 1'740.00/an
Ø 80 mm (3")	55,0 m ³ /h	Fr. 2'200.00/an
Ø 100 mm (4")	90,0 m ³ /h	Fr. 3'600.00/an

b) Prix de vente au m³

Prix de l'eau par mètre cube mesuré au compteur : **Fr. 1.20/m³**

c) Location de compteurs supplémentaires

Ø 20 mm (3/4")	Fr. 30.00/an
Ø 25 mm (1")	Fr. 35.00/an
Ø 30 mm (1 1/4")	Fr. 45.00/an
Ø 40 mm (1 1/2")	Fr. 60.00/an
Ø 50 mm (2")	Fr. 80.00/an
Ø 65 mm (2 1/2")	Fr. 110.00/an
Ø 80 mm (3")	Fr. 150.00/an
Ø 100 mm (4")	Fr. 200.00/an

2. Conditions de vente de l'eau pour usage temporaire

a) Arrosages agricoles

Prix de l'eau par mètre cube mesuré au compteur pour l'arrosage agricole exclusivement : **Fr. 1.25/m³**

b) Chantiers de construction

Prix de l'eau livrée temporairement pour des chantiers de construction et non mesurée par un compteur :

forfait pour habitation individuelle :	Fr. 400.00
forfait pour bâtiment locatif, prix par appartement :	Fr. 200.00

Prix de l'eau livrée temporairement pour des chantiers et mesurée par un compteur : **Fr. 1.50/m³**

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 28 novembre 2012

Au nom du Comité de direction

Le Vice-président



Cédric ECHENARD

La Secrétaire



Josette MACGILLYCUDDY